

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2391

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique

à l'amendement n° 1858 de Mme Khattabi

ARTICLE 29

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en proposant également des formes d'éducation plus inclusives ainsi que la diffusion de valeurs universelles comme l'égalité »

le mot :

« , notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objet de simplifier la rédaction de l'amendement tout en conservant son objet et sa portée.